

SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL
DU 3 AVRIL 2025

oOo

ATTRIBUTION DES SUBVENTIONS ACCORDEES AUX ASSOCIATIONS
PARTENAIRES DU CONTRAT DE VILLE DANS LE CADRE DU DISPOSITIF DE
COHESION SOCIALE ET DE REUSSITE EDUCATIVE POUR 2025

oOo

RAPPORT

Par délibération du Conseil Municipal du 4 avril 2024, le nouveau contrat de ville, « Contrat d'Engagements Quartiers 2030 » (CEQ30), a été adopté pour la période 2024-2030. Ce contrat inclut la continuation des actions du précédent Contrat de Ville ainsi que l'élaboration de nouvelles actions répondant aux objectifs récemment identifiés.

Pour l'année 2025, la programmation proposée aborde les engagements prioritaires du CEQ30 selon les thématiques de cohésion sociale, cadre de vie et renouvellement urbain, ainsi que développement économique.

Le budget global des actions proposées, excluant les charges directes de la ville, est réparti comme suit :

a) Actions inscrites dans l'axe « Cohésion sociale » :

Actions reconduites :

- Pierre Kohlmann : Actions de prévention et accompagnement éducatif	60 400 €
- Pierre Kohlmann : Accompagnement éducatif adolescents et jeunes adultes	40 700 €
- GYGO : Appui à la parentalité et réussite éducative	22 000 €
- UFCS Familles rurales : Tutorat pédagogiques	2 900 €
- IFAC : Accompagnement à la scolarité (plus lycéens)	216 411 €
- IFAC : Stages extrascolaires	30 902 €
- IFAC : Séjours éducatifs apprenants	71 271 €
- IFAC : Parcours de raccrochage	14 416 €
- IFAC : PRE Coordination cellule de veille collègues	10 000 €

- Femmes Relais : Accueil et accompagnement des publics en difficulté	23 000 €
- Femmes Relais : Ateliers sociolinguistiques	3 000 €
- FPTA : Accompagnement socioprofessionnel d'adultes étrangers par l'apprentissage du français	1 000 €
- ASTIA : cours de français et alphabétisation	600 €
- Nouvelles voies : accompagnement administratif, numérique et juridique	3 250 €
- Association Perspectives et médiations : Point Accueil Ecoute Jeunes	5 000 €
- Akademik Football : Prévention et accompagnement éducatif et sportif	6 000 €
- Antony Metro 92 : Urban Rugby Project	15 000 €
- Tennis Club : Stage de découverte	2 250 €
- Les Grincheux : Haut-parleurs (podcasts)	4 000 €

Nouvelles actions :

- Art boxing : Contribuer à la lutte contre la petite délinquance	5 000 €
- Ligne 2 Mire : Favoriser la cohésion par la pratique des cultures dites urbaines	25 000 €
- Karaté Club : Féminisation en QPV	1 500 €
- Karaté Club : Cours intergénérationnel	500 €
- Karaté Club : Déplacement culturels et sportifs	1 500 €

soit, au total : 565 600 €

b) Actions inscrites dans l'axe « Cadre de vie et renouvellement urbain » :

Actions reconduites :

- GYGO : Atelier de rue et cadre de vie	20 500 €
- Association Activ'doré : Un quartier dynamique, solidaire et créatif	26 000 €
- Bien Vivre Ensemble	3 000 €

Nouvelles actions :

- Grand Antony : événements sportifs et culturels	10 000 €
---	----------

soit, au total : 59 500 €

c) Actions inscrites dans l'axe « Développement économique et emploi » :

Actions reconduites :

- IEPC : chantiers d'insertion qualifiants vers le métier d'assistant vie de famille	15 000 €
- GYGO : insertion des jeunes	3 700 €
- Ecole de la deuxième chance	8 300 €
- Perspectives et Médiations : Accompagnement vers l'emploi	2 500 €
- Recyclerie sportive : initiation à la réparation cycle	5 000 €

Nouvelles actions

- Recyclerie sportive : permanence garage solidaire	1 000 €
- Recyclerie sportive : Atelier du Réemploi	3 000 €

soit, au total : 38 500 €

En application des dispositifs de cohésion sociale et de réussite éducative, la Ville d'Antony s'engage à soutenir chaque association concernée, pour un total de **663 600 euros**.

Des financements complémentaires sont sollicités pour ces actions auprès de l'Etat, de la CAF et du Département, ainsi que des ressources diverses des associations.

En conséquence, il est proposé au Conseil Municipal de bien vouloir attribuer les subventions municipales suivantes :

Activ'Doré	26 000 €
Akademik Football	6 000 €
Antony métro 92	15 000 €
Art Boxing	5 000 €
Astia	600 €
Bien Vivre Ensemble	3000 €
E2C	8 300 €
Femmes Relais	26 000 €
Français pour tous à Antony	1 000 €
Grand Antony	10 000 €
Grands Yeux Grandes Oreilles	46 200 €
IFAC - Club Ados Réussite	343 000 €
IEP	15 000 €
Karate Club	3 500 €
Ligne 2 Mire	25 000 €
Les Grincheux	4 000 €
Nouvelles voies	3 250 €
Perspectives et Médiations	7 500 €
Pierre Kohlmann	101 100 €
Recyclerie sportive	9 000 €
Tennis Club	2 250 €
UFCS Familles rurales	2 900 €

Soit, au total : 663 600 €

REPUBLIQUE FRANCAISE



DEPARTEMENT DES HAUTS-DE-SEINE

ARRONDISSEMENT D'ANTONY

EXTRAIT DU REGISTRE
DES
DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL
SEANCE DU 03 AVRIL 2025

L'an deux mille vingt-cinq, le trois Avril à vingt heures,

Le CONSEIL MUNICIPAL de la Ville d'ANTONY, dûment convoqué le 28 Mars 2025 s'est assemblé au lieu ordinaire de ses séances, sous la présidence de M. SENANT.

Le nombre des membres composant le conseil est de 49, dont 49 sont en exercice et 42 présents à cette séance.

PRESENTS : M. SENANT, Mme PRECETTI, M. MEDAN, Mme ROLLAND, M. COLIN, Mme SANSY, M. HUBERT, Mme SCHLIENGER, Mme VERET, M. LEGRAND, M. NEHME, Mme GENEST, M. ARJONA, Mme BERTHIER, Mme LEON, M. REYNIER, M. VOULDOUKIS, M. DI PALMA, M. KALONJI, Mme FAURET, M. PEGORIER, M. GOULETTE, M. BEN ABDALLAH, Mme PHAM-PINGAL, Mme AUBERT, M. FOYER, Mme GALLI, Mme RAFIK, M. BENSABAT, Mme HUARD, M. MAUGER, M. MONGARDIEN, M. HOBEIKA, M. COURDESSES, Mme GODEFROY, M. CHARRIEAU, M. DECROP, Mme SIMON, M. SOUCHAUD, M. DOYEN, M. BESSEY, Mme RAMBAUT.

Lesquels forment la majorité des membres en exercice du Conseil Municipal et peuvent valablement délibérer aux termes de l'article L 2121-17 du Code Général des Collectivités Territoriales.

Conseillers excusés ayant donné pouvoir :

M. AIT-OUARAZ	à Mme BERTHIER	Mme ENAME	à M. COLIN
Mme EL MEZOUED	à Mme RAFIK	Mme LEMMET	à M. FOYER
M. PASSERON	à Mme PHAM-PINGAL	Mme SALL	à M. HOBEIKA

Conseiller absent : M. PARISIS

M. KALONJI est désigné comme secrétaire.

La présente délibération a été adoptée par :

48 voix POUR
voix CONTRE
voix ABSTENTION
N'AYANT PAS PRIS PART AU VOTE

OBJET : ATTRIBUTION DES SUBVENTIONS ACCORDEES AUX ASSOCIATIONS PARTENAIRES DU CONTRAT DE VILLE AU TITRE DU DISPOSITIF DE COHESION SOCIALE ET DE REUSSITE EDUCATIVE POUR 2025

Le CONSEIL MUNICIPAL,

VU le décret n° 2021-1947 du 31 Décembre 2021 pris en application de la loi n° 2021-1109 du 24 Août 2021 comportant le respect des principes de la République ;

CONSIDERANT que les textes susvisés obligent désormais les associations subventionnées à signer un Contrat d'Engagement Républicain ;

VU le projet de Contrat d'Engagement Républicain annexé à la présente délibération ;

VU la Loi n° 2014-173 du 21 février 2014 de programmation pour la ville et la cohésion urbaine

VU le Décret n°2014-1750 du 30 décembre 2014 inscrivant le quartier du Noyer Doré en quartier prioritaire de la politique de la ville,

VU la circulaire du 31 aout 2023 relative à l'élaboration des contrats de villes 2024 – 2030 dans les départements métropolitains,

VU le décret n° 2023-1314 du 28 décembre 2023 modifiant la liste des quartiers prioritaires de la politique de la ville dans les départements métropolitains,

CONSIDERANT la proposition de partenariat de l'Etat et du Conseil Départemental,

CONSIDERANT qu'en application de ces dispositifs, la commune soutient les associations financées par l'Etat ;

Après en avoir délibéré ;

ARTICLE 1^{er} – Décide d'attribuer aux associations retenues dans le cadre des dispositifs de Cohésion Sociale et de Réussite éducative pour l'année 2025 les subventions de fonctionnement suivantes :

Activ'Doré	26 000 €
Akademik Football	6 000 €
Antony métro 92	15 000 €
Art Boxing	5 000 €
Astia	600 €
Bien Vivre Ensemble	3 000 €
E2C	8 300 €
Femmes Relais	26 000 €
Français pour tous à Antony	1 000 €

Grand Antony	10 000 €
Grands Yeux Grandes Oreilles	46 200 €
IFAC - Club Ados Réussite	343 000 €
IEP	15 000 €
Karate Club	3 500 €
Ligne 2 Mire	25 000 €
Les Grincheux	4 000 €
Nouvelles voies	3 250 €
Perspectives et Médiations	7 500 €
Pierre Kohlmann	101 100 €
Recyclerie sportive	9 000 €
Tennis Club	2 250 €
UFCS Familles rurales	2 900 €

ARTICLE 2 – Dit que le versement de ces subventions est conditionné par la signature d'un Contrat d'Engagement Républicain de chacune des associations concernées.

ARTICLE 3 – Les dépenses correspondantes seront imputées sur les crédits inscrits au budget 2025.

Suivent les signatures

.....

Pour extrait conforme

Maire

